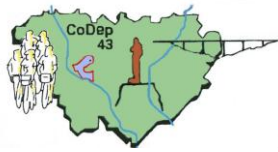


Fédération française de cyclotourisme



Logo du club

CHARTRE DU PRATIQUANT VTT

- _ Je respecte la nature, son environnement et les propriétés privées.
- _ Je m'informe des conditions atmosphériques avant de partir en montagne.
- _ Je prends connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du trajet choisi, et je ne prends pas de risques inutiles.
- _ J'emporte avec moi un nécessaire de réparation, une trousse de première urgence et une carte détaillée du parcours.
- _ Je porte toujours un casque.
- _ J'informe d'autres personnes de mon itinéraire et je ne pars jamais seul(e).
- _ J'observe en tout lieu et en toute circonstance le Code de la route, le Code forestier, les arrêtés municipaux et tous les panneaux d'interdictions.
- _ Je roule impérativement sur les sentiers, les chemins et les routes ouverts à la circulation publique.
- _ Je m'interdis de pénétrer en sous-bois et dans les parcelles en cours de repeuplement et/ou en cours de régénération.
- _ Je reste courtois(e) avec les autres usagers et je reste discret(e).
- _ Je maîtrise ma vitesse en toute circonstance.
- _ Je dépasse avec précaution les randonneurs pédestres et équestres, qui restent toujours prioritaires.

Je soussigné accepte de respecter

la charte du pratiquant VTT.

Le :

Signature